

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'assimilation au grade de capitaine de frégate : des mécaniciens en chef, des commissaires-adjoints, des inspecteurs-adjoints, des médecins et pharmaciens professeurs; des médecins et pharmaciens principaux. (N° 348, session 1882.) — Nommée le 8 juillet 1882.*

*J. S. 43*

MM.

*Combescure*

1<sup>er</sup> BUREAU : ~~LABORDÈRE.~~

2<sup>e</sup> — BARBEY.

3<sup>e</sup> — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.

4<sup>e</sup> — GÉNÉRAL LECOINTE.

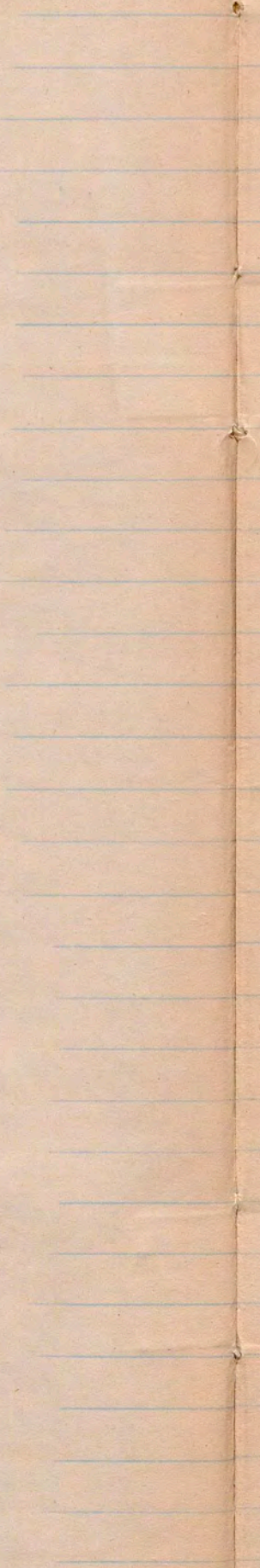
5<sup>e</sup> — GÉNÉRAL FRÉBAULT.

6<sup>e</sup> — RIGAL.

7<sup>e</sup> — A<sup>rd</sup> M<sup>is</sup> DE MONTAIGNAC.

8<sup>e</sup> — DESMAZES. *Barbey*

9<sup>e</sup> — ~~BÉRALDI.~~ *8*



1

Séance du 10 juillet 1882

Président d'âge, M. Desmazes  
Secrétaire d'âge, M. Labordère

M. de Montaignac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desmazes est nommé président à l'unanimité;  
un bulletin blanc.

M. Labordère est nommé secrétaire à l'unanimité;  
un bulletin blanc.

Le Secrétaire  
Labordère

Le Président

Desmazes

Séance du 19 juillet

La séance est ouverte à 7<sup>h</sup> sous la présidence de M. Desmazes.

Sont présents: M. Desmazes, le Général Lucotte, l'Amiral de Montaignac, Beraldi, Rigal, le Général Trébault, Labordère.

M. de Landigni et Barbey s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Les membres présents rendent compte de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux qui les ont élus.

Plusieurs membres demandent l'ajournement jusqu'à la discussion de la loi générale sur l'organisation des cadres de la marine.

D'autres s'y opposent; ils considèrent comme un ajournement comme tel le refus d'améliorer la situation des corps auxiliaires de la marine, aussi bien dans l'avenir que dans le présent.

On décide que l'on entendra le Ministre de la Marine avant de prendre une décision.

Le Secrétaire  
Labordère

Le Président

Desmazes

Séance du 26 juillet

La séance est ouverte à 9<sup>h</sup> sous la présidence de M Desmazes.

Sont présents: M. Desmazes, Beraldi, Barby, Amiral de Montaignac, Général Trébault, Rigal, Labordien, Général d'Andigné.

Deux membres prennent part à la discussion. ~~Le~~ M Beraldi se rallie à l'avis qui semble être celui de la majorité de la Commission: on le grade de capitaine de corvette pour les officiers de vaisseau, et un grade correspondant à celui de capitaine de frégate pour les médecins, commissaires, etc. Alors l'assimilation serait complète.

M de Montaignac: Il est possible d'avoir tous les grades représentés dans les corps auxiliaires. Il n'y a pas de même pour les officiers de vaisseau. On n'aurait pas l'emploi des capitaines de corvette.

M le g<sup>al</sup> Trébault: Les troupes de la marine sont sacrifiées. On a dit qu'elles passeraient à la guerre. On ne le fera pas. On ne renoncera pas à avoir des troupes à sa disposition. Cependant la marine traite peu généralement les unités auxiliaires. C'est il y a dans ces troupes un certain découragement. Elles ont, dit-on, les avantages des troupes de la guerre. Mais ces avantages sont bien moindres que ceux des corps de la marine. Il serait très facile de trouver l'emploi pour les capitaines de corvette: le commandement des bâtiments de 90 à 110 hommes d'équipage, tels que le Chasseur, la Sartre, etc. les corvettes de

type Alina, et —, et les pleuses ten, qui,  
 remplis par des capitaines de frégate, le servent  
 parfaitement par des capitaines de corvette

Le général D'André qui demande l'ajournement; car  
 il ne sait pas qu'il y ait intérêt à détacher  
 article de la loi générale sur l'organisation des  
 cadres, présentée à la chambre.

M. Beroldi et M. Prigol insistent pour  
 l'adoption de ce projet de loi.

M. le Président met l'adoption <sup>immédiate</sup> aux voix;  
 elle est repoussée par cinq voix contre trois.

Il est entendu que ce vote n'entraîne pas le  
 rejet, mais seulement l'ajournement d'une  
 résolution définitive.

M. le Général Lecointe s'était excusé de ne  
 pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire  
 Sabardier

Le Président  
 Desmarest

Séance du 28 juillet.

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> sous la présidence de M.  
 Desmarest. Tous les membres sont présents sauf M.  
 le Général D'André et M. l'Amiral de Montigny,  
 qui s'excusent.

M. le ministre de la marine est introduit.

4  
M Beraldi et un habitué exposent à la  
Ministre les raisons qui font désirer à la Commission  
que la question soit ajournée...

M le Ministre craint que la Commission ne peut  
ajourner. Elle empêcherait sur les droits de l'Etat  
M Beraldi lui répond qu'il n'est pas question d'ajourner  
maintenant l'indéfini, mais jusqu'à la discussion de la  
loi générale d'organisation des cadres.

M le Ministre dit que le grade de capitaine de  
corvette est inutile. On le supprime, et on  
pourrait par là le rétablir. En retardant la  
discussion on cause un préjudice aux officiers  
en instance de retraite.

M Demayès propose d'créer un grade inter-  
médiaire entre la Commission adjoint et la Commission.

M Beraldi craint que cette mesure serait  
défavorable aux corps auxiliaires.

M le Ministre dit qu'il faut que les lieute-  
nants de vaisseau aient, jeunes, des comman-  
dements; donc on ne peut rétablir les capitaines novices.

M le Ministre le rétorque.

La Commission persiste dans la décision  
qu'elle a prise à la séance précédente.

Le Secrétaire

Laborde

Le Président

Desmarest

Séance du 16 novembre

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> 1/2 sous la présidence de  
M le Comte de Montebello, qui a été élu président par les membres présents.

M le Comte de Montebello est nommé président en remplacement de

M. Desmazes Secrétaire.

Le Secrétaire  
Sabardier

Le Président

Desmazes

Séance du 7 Décembre

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  sous la présidence de M. le Général Prebault.

M. le Général Prebault rappelle la nomination de président dont il a été honoré dans la dernière séance.

M. l'Amiral de Montaignac est nommé président. Sur la proposition du Président, la commission décide qu'elle se réunira samedi, à une heure avant la séance.

Le Secrétaire  
Sabardier

Le Président

Desmazes

Séance du 9 Décembre

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> sous la présidence de M. l'Amiral de Montaignac.

Le Président met en discussion cette question: Y a-t-il lieu de nommer un rapporteur?

Après discussion, la majorité de la Commission décide qu'il serait fâcheux de détacher un article d'un loi d'ensemble sur l'organisation des cadres de la Marine; que les lois d'organisation doivent être ~~faites~~ données, qu'une question aussi importante ne doit pas être engagée individuellement. La Commission, n'ayant pas les éléments nécessaires pour décider la question

croit qu'elle doit attendre que l'abi Vogauvettan y'ichule  
 soit soumis au Senat, pour attendre pour examiner rapport.  
 Un membre demande que cette decision soit soumise  
 au Senat - apres diverses observations, et le rallie a  
 cette decision. Le President de la commission a dit  
 le President du Senat de la resolution prise.

Le Secretaire  
 Sabouren

Le President  
 M. D. M.



li  
sta.